

## **INFORMATION MESURES COVID-19 SUR PONT-AUDEMER ET MAINTIEN DES SERVICES PUBLICS**

Afin de **lutter contre la propagation** du virus COVID-19, des mesures locales sont mises en place dans les services publics afin d'appliquer les décisions du gouvernement tout en maintenant le service public.

- La **mairie** et les services d'Etat civil, d'aménagement du territoire et services d'urbanisme, la station d'épuration restent ouverts aux horaires habituels afin d'assurer la continuité de services publics ; Le CCAS est ouvert sur rendez-vous.

Pour tous les guichets et points d'accueil qui restent ouverts à la population, **merci de bien vouloir privilégier les appels téléphoniques ou l'envoi de messages par courriel** avant de vous déplacer, certains guichets fonctionnant sur rendez-vous.

Accueil mairie : 02 32 41 08 15 / accueil@pontaudemer.fr (9h-12h/13h30-18h)

Aménagement et services techniques : 02 32 41 81 32 / st@pontaudemer.fr

Service d'urbanisme : 02 32 20 21 09 / sum@ccpavr.fr

Police municipale : 02 32 42 34 87 / pm@pontaudemer.fr

CCAS : 02 32 41 69 73 / ccas@pontaudemer.fr

Station d'épuration - SPANC : 02 32 41 50 40

- Les **services à la population** sont maintenus : collecte des ordures ménagères et du tri (poubelles noires et jaunes ainsi que sacs jaunes seront collectés), gestion de l'assainissement, du nettoyage voirie, entretiens divers...

Les déchetteries restent également ouvertes.

La **permanence SOLIHA OPAH-RU aide sur la rénovation** le 2e lundi du mois se fera uniquement sur rendez-vous au 02 32 39 84 00.

- Les **établissements et les restaurants scolaires** (écoles maternelles et primaires, collèges, lycées) restent ouverts avec des protocoles adaptés et renforcés qui ne nous ont pas encore été communiqués. Une attestation vous permettant de réaliser les déplacements pour amener votre enfant à l'école, vous sera délivré par son établissement scolaire.

Le **port du masque sera obligatoire à partir du CP** et la Ville mettra à disposition des masques afin d'aider les parents en difficulté pour équiper leur enfant scolarisé en école primaire.

- Les **lieux d'accueil petite enfance / enfance** (crèches, centres de loisirs, accueils post et péri-scolaires) restent ouverts.

Les animations et l'accueil dans les espaces **jeunesse et famille Villa-Passerelle** (maisons de quartier) sont fermés.

- La **piscine les 3 îlets** et les **équipements sportifs** sont fermés au public, les pratiques associatives ne pourront donc avoir lieu (sauf exception pour les sportifs de haut niveau).

Néanmoins, afin de permettre la pratique individuelle sportive, si vous habitez à moins d'1 km, vous pourrez accéder à la **piste d'athlétisme Saint-Paul, au parcours de santé du Parc des sports, aux étangs et également au jardin public**.

- Le **bus urbain** (transport en commun) continue à circuler sur le parcours habituel (suivant son utilisation, des aménagements d'horaire seront peut-être programmés) ;

- Les équipements culturels en tant qu'établissement recevant du public sont fermés :

- le **théâtre l'éclat** est fermé et les spectacles de novembre sont annulés, l'équipe du théâtre prendra contact avec ceux qui avaient une réservation pour les modalités de remboursement ou report,

- les cours de l'**école de musique et de danse** seront donnés pour les pratiques individuelles en visio et à distance, les cours collectifs étant annulés,

- le **musée Alfred-Canel** est fermé,

- la **médiathèque La Page** reste ouverte uniquement en système Drive (voir modalités en annexe).

- le **cinéma "Le Royal"** est fermé.

• L'**office de tourisme** est également fermé au public pendant cette période de confinement.

• Les **cimetières** restent ouverts aux heures habituelles. La case à cocher pour s'y rendre est "Déplacements pour motif familial impérieux...".

Les lieux de culte resteront ouverts pour les cérémonies funéraires dans la limite de 30 personnes et pour les mariages avec un maximum de 6 personnes.

• La **cérémonie patriotique du 11 novembre** se tiendra en nombre limité.

• Le **marché** reste ouvert le lundi et le vendredi matin pour les étales alimentaires et potagères uniquement.

• Un **Fonds de soutien** aux entreprises et aux commerces ainsi qu'une attribution d'**aides exceptionnelles** aux organismes de solidarité seront mis en place.

• Des **attestations dérogatoires vierges** seront à disposition auprès de la Police municipale, de l'accueil de la mairie et du CCAS (pour les bénéficiaires avec un accueil sur rendez-vous).

**Vous pouvez télécharger des attestations et les remplir en ligne :**  
**<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>**

Vous trouverez également des informations mises à jour régulièrement sur le site Internet du territoire :

**[www.ville-pont-audemer.fr](http://www.ville-pont-audemer.fr)**

**Numéro vert d'infos sur la COVID-19, 24h/24 et 7j/7 :**  
**0 800 130 000.**

Prenez soin de vous !



## CONTACTS

Mairie de Pont-Audemer : 02 32 41 08 15

Service Communication : 02 32 41 81 48  
[communication@pontaudemer.fr](mailto:communication@pontaudemer.fr)

Cabinet du Maire : 02 32 41 81 35  
[jessy.guitton@pont-audemer.fr](mailto:jessy.guitton@pont-audemer.fr)

## **MÉDIATHÈQUE LA PAGE - SYSTÈME "DRIVE"** **INFORMATION MESURES LOCALES COVID-19**

En raison des dispositions sanitaires, la médiathèque est contrainte de fermer ses portes, d'annuler sa programmation et d'adapter les services qu'elle propose.

Depuis le début de l'année, LA PAGE propose à ses usagers un service de retrait et de retour de documents sous la forme d'un **service « Drive »**. Il vous suffit de repérer sur le **portail <http://lapage.ville-pont-audemer.fr>** ce dont vous avez envie, d'envoyer votre liste par mail ou par téléphone ; votre commande sera préparée et vous pourrez passer la chercher.

### LES HORAIRES DU DRIVE

LUNDI – VENDREDI : 9H – 12H  
MARDI – MERCREDI : 13H - 16H

Pour venir récupérer votre commande, pensez à votre attestation de déplacement dérogatoire. Vous pourrez cocher la case :

*Déplacements pour effectuer des achats de fournitures [...] retrait de commande et de livraisons à domicile.*

Et si vous ne savez pas quoi choisir, l'équipe de LA PAGE se tient à votre disposition afin de vous conseiller dans vos choix.

Pour les personnes résidant à Pont-Audemer et éprouvant des difficultés à se déplacer, LA PAGE propose également un service de portage à domicile. Il vous suffit de les contacter afin d'avoir les renseignements par téléphone (02.32.56.46.99).

Pour les abonnés qui en font la demande, vous disposez de l'offre numérique proposée par le Département de l'Eure (films en streaming, accès livres numériques, auto-formation) ; rendez-vous sur le site [www.eure.mediatheques.fr/](http://www.eure.mediatheques.fr/)

Prenez soin de vous, et à très vite.

### CONTACT :

02.32.56.46.99

[lapage@ville-pont-audemer.fr](mailto:lapage@ville-pont-audemer.fr)

portail : [lapage.ville-pont-audemer.fr](http://lapage.ville-pont-audemer.fr)

